

AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

BASSIN DU LOING
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Fiche action n°3.3 : Accompagnement à la réalisation d'exercices de gestion de crise**Objectif :**

L'objectif de cette action est de donner aux communes, aux établissements scolaires, aux établissements recevant du public (ERP), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et à tout autre acteur du territoire qui le nécessite les éléments nécessaires pour organiser efficacement et correctement la gestion de la crise.

Cette action se fera en complémentarité avec l'ensemble des **actions de l'axe 3** du présent programme.

Description de l'action :

Lors de la crue de 2016, certaines communes ont rencontré des problèmes dans l'organisation de la gestion de crise. Certaines d'entre elles possèdent des Plans communaux de Sauvegarde (PCS) qui se sont avérés mal adaptés à la situation. Cet épisode a pris beaucoup de gestionnaires de crise au dépourvu. La présente action aura pour objet d'entraîner les gestionnaires de crise à faire face aux problématiques engendrées par les crues tout en s'appuyant sur les retours d'expérience de ceux qui ont fait preuve d'efficacité et de pragmatisme lors de la crue de 2016 (tel que la commune de Saint-Mammès (77)).

Cette action sera effectuée par l'EPAGE du Bassin du Loing (sous réserve de la modification de ces statuts en 2020) avec l'appui de l'EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par l'IFFO-RME, la chaire Gestion de crise de l'UTT de Troyes et par l'IRMA. Les services de la sécurité civile et de secours concernés seront également concertés pour que ceux-ci valident les exercices. Elle sera conduite en 4 phases :

Phase 1 : Retour d'expérience de la gestion de crise liée aux inondations sur le bassin du Loing

La première étape consistera à dresser un état des lieux des outils existants sur le bassin du Loing pour gérer les crises liées aux inondations (PCS, DICRIM, etc.). Cet état des lieux rendra compte de l'opérabilité de ces outils. Il s'agira également de recenser les problématiques rencontrées lors des épisodes de crise et de capitaliser l'ensemble des retours d'expérience (positifs ou négatifs) des gestionnaires de crise.

Phase 2 : Elaboration de kits d'exercice de mise en situation

Avec l'appui de l'EPTB Seine Grands Lacs, et en tenant compte du retour d'expérience réalisé préalablement, des kits d'exercices de mise en situation relatifs aux plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), aux plans de continuité d'activité (PCA) et aux plans communaux de sauvegarde (PCS) seront élaborés. La réalisation des kits d'exercices de mise en situation se rendra notamment conforme aux dispositions du ou des plan(s) ORSEC départemental (-aux) concerné(s).

Phase 3 : Réalisation des exercices de crise

La réalisation d'exercices de mise en situation s'effectuera à petite échelle avec tous les acteurs concernés (collectivité, établissements, secours, associations humanitaires, etc.) afin d'élaborer des retours d'expériences qui permettront de formaliser les procédures en situation de crise et de mettre à jour les documents dédiés (en complémentarité avec les autres actions de l'axe 3). Ces exercices seront réalisés à minima sur les communes de Montargis et de Nemours qui ont été particulièrement impactées lors de la crue de 2016. Les participants seront invités à réagir à chaud à l'issue de ces expériences.

Phase 4 : Bilan des exercices de crise

A l'issue de la réalisation des exercices de crise, un retour d'expérience sera formalisé. Ce retour d'expérience aura pour objet, outre de synthétiser le déroulement de ces exercices, d'inciter d'autres gestionnaires de crise à réaliser des exercices, de communiquer sur les bonnes pratiques à adopter en période de crise et

d'apporter un regard sur l'opportunité d'une mutualisation des moyens matériels, techniques et logistiques en cas de crise inondation, en lien avec les objectifs des autres actions de l'axe 3 du présent programme.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du Bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés aux comités techniques et de pilotage du PAPI**

Échéancier prévisionnel :

- **2021 – 2023**

Année	2021	2022	2023	Montant TTC
Démarche administrative	6 mois	-	-	-
Réalisation de l'opération	-€	-€	-€	-€

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de kits réalisés. Nombre d'exercices réalisés. Nombre de retours d'expériences formalisés et valorisés.